



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question au Gouvernement n° 4127

Texte de la question

MATERNITÉ DE PITHIVIERS

M. le président. La parole est à Mme Marianne Dubois, pour le groupe Les Républicains.

Mme Marianne Dubois. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

J'ai appris hier en fin d'après-midi, par les médias, une bien triste nouvelle : la fermeture de la maternité de Pithiviers. Je suis très déçue et contrariée. Je me suis battue sans relâche aux côtés du personnel, des habitants et de nombreux élus pour le maintien de cette maternité si chère au cœur des nord-Loiretains.

Il est inadmissible que cet établissement qui assurait encore plus de cinq cents naissances par an soit sacrifié. Dorénavant, les femmes auront de quarante-cinq minutes à une heure trente de trajet pour aller donner la vie. C'est la disparition d'un nouveau service de santé de proximité.

La fermeture de notre maternité n'est pas un cas isolé dans nos territoires ruraux. C'est une conséquence de la politique de santé mise en place par votre gouvernement. Là où il y avait entraide et cohésion dans nos communautés hospitalières, c'est une concurrence exacerbée qui s'installe entre les établissements pour leur survie à travers les GHT, les groupements hospitaliers de territoire. Dans le même temps, les agences régionales de santé, ou ARS, organisatrices de la politique de soins sur les territoires, se limitent à un rôle de spectateur et de liquidateur. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

Madame la ministre, vous nous avez reçus, avec le sénateur Sueur, jeudi dernier à votre ministère et nous avez indiqué que toutes les pistes restaient à l'étude. Moins d'une semaine après, c'est la fermeture qui est décidée !

Vous avez déclaré aussi vouloir préserver dans la durée les hôpitaux locaux de proximité et donner de la force aux petits établissements. Un de vos lointains prédécesseurs, Bernard Kouchner, avait, lui, fait le déplacement en 1997 pour annoncer la fermeture de la maternité, avant de faire en sorte qu'elle puisse ouvrir à nouveau neuf mois plus tard. Allez-vous suivre ce précédent ? Allez-vous prendre effectivement la mesure des difficultés que nous rencontrons pour le recrutement de professionnels ? Allez-vous effectivement demander aux ARS de remplir leur rôle d'organisation de la politique de santé, ou continuerez-vous de les conforter dans leur rôle de bureau d'enregistrement des fermetures d'établissements ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains. – M. Jean Lassalle, Mme Isabelle Attard et Mme Brigitte Allain applaudissent.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Ségolène Neuville, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.*

Je vous prie tout d'abord d'excuser la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, qui est en déplacement dans le Finistère.

Ce gouvernement, madame la députée, est attaché plus qu'aucun autre auparavant au maintien d'une offre hospitalière de proximité partout en France. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. Alain Marty. C'est faux !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. Nous avons par exemple décidé, vous vous en souvenez certainement, de mieux financer les hôpitaux locaux et les hôpitaux isolés *via* le projet de loi de finances.

M. Philippe Meunier. Faux !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. Nous mettons actuellement en place les groupes hospitaliers de territoire, destinés à maintenir les filières de soins. J'aimerais savoir comme ce dispositif qui n'est même pas encore effectif a pu condamner la maternité de Pithiviers comme vous venez de l'affirmer !

Nous prenons également des mesures incitatives pour attirer les médecins hospitaliers et les médecins libéraux dans les zones sous-dotées.

M. Philippe Cochet. Elle est fermée ou elle est ouverte, cette maternité ?

M. le président. Monsieur Cochet, s'il vous plaît !

M. Alain Marty. C'est scandaleux ! On crève, en milieu rural !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. Parfois, malheureusement, l'équipe médicale nécessaire ne parvient pas à être constituée de manière stable, et c'est le cas pour la maternité de Pithiviers, alors que des efforts considérables ont été déployés pour réussir.

Et là, quelle est notre responsabilité ?

Un député du groupe Les Républicains. Elle est totale !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. Notre responsabilité, c'est avant tout de garantir à chaque femme qui accouche les conditions de sécurité maximum. Oui, il y a deux exigences essentielles : proximité, mais aussi sécurité. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. Alain Marty. C'est trop facile !

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État. À Pithiviers, c'est l'hôpital lui-même, à la suite d'un événement indésirable grave, qui a enclenché la procédure de fermeture. Je vous le redis, aucun poste n'a été supprimé et aucune mesure d'économie n'a été demandée. C'est la difficulté à recruter des médecins et à assurer le fonctionnement normal de la maternité qui a obligé l'agence régionale de santé à prendre cette décision.

Marisol Touraine vous a indiqué sa volonté d'aider fortement l'hôpital de Pithiviers. Eh bien, c'est la réalité. Un centre périnatal de proximité ouvrira pour assurer le suivi des femmes avant et après leur accouchement et le service d'urgences sera conforté. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4127

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [30 juin 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2016](#)